



Signataire : Ana Roch

Date de dépôt : 13 avril 2026

Question écrite urgente

Financement par le canton de Genève de projets culturels transfrontaliers du « Grand Genève »

Le site « culture-genevois-francais.org » met en avant diverses initiatives culturelles transfrontalières s'inscrivant dans le cadre du « Grand Genève », concept institutionnel dont la réalité concrète et l'adhésion populaire restent, pour le moins, sujettes à caution.

Sous couvert de coopération culturelle, ces projets participent à la promotion d'un espace transfrontalier largement théorique, dont la traduction dans le quotidien des Genevoises et des Genevois demeure difficile à percevoir. Dans le même temps, de nombreux acteurs culturels locaux peinent à obtenir des soutiens suffisants pour leurs propres activités, pourtant ancrées sur le territoire cantonal.

Ce financement s'inscrit dans une logique plus large où le canton de Genève est régulièrement amené à engager des ressources financières hors de ses frontières, notamment en matière d'infrastructures ou de politiques publiques transfrontalières, alimentant un sentiment de déséquilibre dans l'affectation des deniers publics.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, où les besoins internes du canton sont nombreux et bien réels, cette accumulation de financements hors territoire soulève des interrogations légitimes quant aux priorités du Conseil d'Etat.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

1. *Quel est le montant exact de la contribution du canton de Genève au financement du fonds culturel du Grand Genève pour la période 2026-2027 ?*
2. *Quelle a été l'évolution de cette contribution au cours des cinq dernières années ?*
3. *Quels sont les critères précis permettant de justifier l'utilisation de fonds publics cantonaux pour des projets situés, en tout ou partie, hors du territoire cantonal ?*
4. *Quelle comparaison le Conseil d'Etat établit-il entre ces financements culturels transfrontaliers et ceux engagés pour des infrastructures transfrontalières ?*
5. *Quelle part des projets soutenus bénéficie concrètement et directement à la population genevoise ?*
6. *Le Conseil d'Etat considère-t-il que ce type de financement constitue une priorité, au regard des besoins culturels internes au canton ?*
7. *Une évaluation indépendante de l'impact réel de ces projets a-t-elle été réalisée, notamment en termes de fréquentation, d'utilité publique et de retombées pour Genève ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il apportera à la présente.